

15 CENTIMES

LE NUMÉRO

ADMINISTRATION, RÉDACTION
& BUREAU DE VENTE
54, Rue de l'Hôtel-de-Ville,
LYON

ABONNEMENTS

UN AN 10 fr. »
SIX MOIS. 5 fr. 50

Adresser les lettres et mandats
à M. l'Administrateur

Les manuscrits non insérés ne seront
pas rendus

L'AIGLE



15 CENTIMES

LE NUMÉRO

ADMINISTRATION, RÉDACTION
& BUREAU DE VENTE
54, Rue de l'Hôtel-de-Ville,
LYON

LES ANNONCES ET RÉCLAMES

sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'Agence de publicité V. FOURNIER,
rue Confort, 14.

A PARIS HAVAS, LAFFITTE et Cie, pl. de la
Bourse, 8.

Annonces. . . la ligne 0 fr. 50
Réclames. . . — 1 fr 50

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE

ORGANE DES COMITÉS IMPÉRIALISTES LYONNAIS



JULES MACAIRE. --- Comment trouves-tu mon *Aperitif Tonkinois* ?

T. BERTRAND. --- Délicieux ! supérieur même au *Digestif Tunisien*.

JULES MACAIRE. --- Eh bien, tout ça c'est de la *gnognotte*, je veux prochainement te faire déguster un nouveau produit qui ensoncera tous les autres.

T. BERTRAND. --- Ça s'appelle ?...

JULES MACAIRE. --- *L'Aperitif Marocain* !

L'AIGLE

est en vente à Paris, chez M. PLATAUT, 9, rue du Croissant.

M. PLATAUT est seul dépositaire du journal.

A NOS LECTEURS

Toute personne qui, du 1^{er} juin au 1^{er} juillet, prendra un abonnement, soit d'un an, soit de six mois, recevra s'il ne les a déjà, tous les numéros de L'AIGLE déjà parus.

L'Administration de L'AIGLE envoie gratuitement le journal, à titre d'essai et pendant un mois, à toute personne qui en fait la demande.

Passé ce délai, nous faisons recouvrer par la poste le montant de l'abonnement, à moins que le dernier des quatre numéros expédiés nous ait été retourné avec la mention : " Refusé "

UNE PRIME
A nos Abonnés et à nos Lecteurs

Nous avons eu l'heureuse idée de faire tirer à part, sur carton fort, un certain nombre d'exemplaires de notre dernier dessin lithographié : *Anniversaire de la mort du Prince Impérial*.

On a ainsi une très belle gravure, d'une exécution très soignée, et que nous nous faisons un plaisir d'offrir en prime à nos lecteurs et à nos abonnés, aux prix suivants :

Pour nos abonnés 0.30
Pour nos lecteurs 0.50

Pour toute demande, s'adresser à l'administrateur de L'Aigle.

Comme il ne nous reste qu'un très petit nombre d'exemplaires, nous prions nos amis de se hâter, s'ils veulent posséder cette superbe gravure.

UNE RÉPONSE

Nous avons reçu la lettre suivante :

Saint-Martial-de-Mirambeau, le 2 juin 1884.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'Aigle,

Lecteur assidu de votre vaillant journal, je prends la liberté de vous adresser la lettre suivante et de vous poser quelques questions au sujet de la ligne politique que, en face des événements survenus récemment entre le prince Napoléon et son fils, le prince Victor, vous comptez suivre à l'avenir.

Tout le monde aujourd'hui s'accorde à voir dans cette séparation du fils d'avec le père un fait plus important qu'une simple brouille de famille.

C'est un incident politique dont l'importance ne peut échapper à personne.

Il n'y a pas doute que les idées du prince Victor ne soient absolument différentes de celles de son père.

Le prince Napoléon ne veut pas entendre parler de l'Empire.

Le prince Victor, au contraire, semble vouloir revendiquer énergiquement les droits de sa famille à la succession de Napoléon I^{er}, de Napoléon III et du Prince Impérial.

Or, en cette occurrence, que comptez-vous faire ?

Êtes-vous Victorien ?

Êtes-vous Jérômiste ?

Le moment est venu, je crois, de répondre franchement à cette dernière question, et de faire connaître quels sont vos sentiments politiques et quelle ligne de conduite vous comptez suivre désormais.

Ne doutant nullement d'une réponse très précise de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes meilleurs sentiments et de mon profond dévouement à la véritable cause impérialiste.

V. L..., propriétaire.

Voici la réponse de notre correspondant parisien :

Paris, le 9 juin 1884.

Notre réponse sera aussi catégorique que la question de notre honorable correspondant est nette et précise.

Jusqu'ici, en effet, nous avons évité avec raison toutes les questions de personnalités, qui ne pouvaient que diviser le parti, et nous n'avons eu qu'un but : DÉFENDRE LE PRINCIPE ET L'IDÉE.

La situation aujourd'hui n'étant plus la même, nous n'hésitons pas à dire quels sont nos sentiments politiques, comment nous entendons à l'avenir continuer la lutte, et sur quel terrain nous estimons qu'il est bon de la porter.

Avant tout, nous devons le déclarer nettement, nous sommes IMPÉRIALISTES.

Nous voulons le rétablissement de l'Empire, tel que l'avait fait Napoléon I^{er}, tel que l'a continué Napoléon III, tel que l'avait compris le Prince Impérial, et tel qu'il nous l'aurait donné, si Dieu l'avait conservé à la France.

Nous nous refusons énergiquement à toute compromission, et nous repoussons également toute fausse alliance, qu'elle vienne de la droite royaliste ou de la gauche radicale.

Car ce sont là des moyens que nous condamnons absolument et qui ne peuvent convenir à un grand parti comme le nôtre.

Ceci dit, et pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, nous passons aux questions de personnalités.

Il est inutile de revenir sur les incidents qui ont amené la rupture du prince Napoléon et de son fils, le prince Victor.

Il est un fait constant et que notre honorable correspondant fait ressortir avec juste raison : la politique du père est profondément différente de celle du fils.

Pour le prince Napoléon, nous le constatons avec regret, mais enfin, le fait étant évident, il nous est impossible de le passer sous silence, tous les moyens sont bons pour arriver au pouvoir.

C'est ce qui l'a poussé à rechercher l'alliance des radicaux, ou plutôt à engager les bonapartistes à voter pour ces derniers lors des élections municipales.

L'insuccès de cette manœuvre prouve surabondamment combien elle était peu sérieuse et peu adroite surtout.

Les politiciens qui ont obéi à cette tactique bizarre se sont compromis sans résultat, et, ce qui était à prévoir, se sont fait rire au nez par ceux-là même dont on recherchait l'alliance.

Lorsque le Comité central engageait les électeurs impérialistes lyonnais à voter selon leur conscience, il avait pleinement raison de ne pas leur conseiller de disposer de leurs votes, soit en faveur des candidats royalistes, soit en faveur des candidats socialistes.

La suite nous a montré combien sa décision était sage et... loyale.

En ce moment là, la politique du prince Napoléon n'était pas la nôtre.

Elle ne l'est pas plus aujourd'hui, pour plusieurs raisons.

Nous ne voulons pas parler du passé qui suffirait amplement à diviser les idées que nous avons sur les principes napoléoniens d'avec celles qu'avait jadis le père du prince Victor.

Il est plus profitable de laisser tout cela dans l'ombre et de nous occuper seulement du présent.

Nous l'avons dit plus haut, ce que nous voulons, c'est le rétablissement de l'Empire.

Or, le prince Napoléon ne veut pas en entendre parler.

J'avoue très franchement ne pas bien comprendre cette... timidité de la part de l'Altesse Impériale.

Et du moment que celui qui se dit le chef de notre parti abandonne une des idées primordiales de la cause qu'il représente, je ne vois pas pourquoi nous nous obstinerions, nous, impérialistes, à suivre un chef qui se refuse à marcher.

Le sénatus-consulte de 1870 a donné au prince Napoléon le droit d'occuper un jour la première place dans la dynastie de Napoléon I^{er}.

Le testament du prince impérial reconnaît le prince Victor comme son successeur politique.

Quel est l'impérialiste sincère qui hésiterait à se ranger aux côtés de ce dernier, si le premier manque à ses devoirs de prince et de prétendant ?

Qu'on me réponde franchement !

En existe-t-il un seul ?

Eh ! bien, le prince Victor revendique tous les droits, accepte tous les devoirs qui incombent au chef de la grande cause du Peuple que nous défendons, et à laquelle nous avons donné tout notre dévouement, tout notre désintéressement.

Le prince Napoléon, au contraire, s'écarte tous les jours davantage de ces droits et de ces devoirs.

Devant cette dissidence, quelle conduite nous dicte et notre dignité et notre attachement aux véritables principes napoléoniens ?

Une hésitation est-elle seulement possible dans la réponse que nous avons à faire ?

Si le prince Victor Napoléon représente véritablement la cause napoléonienne, nous serons avec lui, comme nous aurions été avec son père le prince Jérôme, s'il avait accepté toutes les responsabilités qui incombent au chef de la dynastie impériale.

Ce n'est pas chez nous affaire de personnalités, c'est affaire de principes.

Tant pis pour ceux qui ne le comprendront pas ou qui ne voudront pas le comprendre.

Et maintenant, mon cher correspondant, êtes-vous satisfait de notre réponse ?

Est-elle assez nette et assez catégorique ?

Dans ces lignes que je viens de griffonner à la hâte, reste-t-il pour vous un doute ?

Si léger qu'il soit, dites-nous le, nous vous promettons de vous donner satisfaction une seconde fois.

J'estime que le prince Napoléon — s'il daigne jeter les yeux sur cette humble élocution — ne trouvera pas mauvais l'opinion que je viens d'émettre.

Il reconnaît au peuple le droit absolu de choisir le chef qui lui convient le mieux.

Nous avons pris le nôtre, là où se trouvaient franchement et loyalement représentés les idées et les principes napoléoniens.

Nous n'avons donc fait qu'user de notre droit.

Et nous avons rempli un devoir en même temps.

Quant aux criailleries de ceux qui n'en seront pas contents, nous nous en moquons comme de l'opinion de M. Grévy.

?

NE PARLE PAS, LAROZE

Romance chantée par M. MARTIN-FEUILLÉE
Dans : LES DRAGONS DE TIRARD
Paroles de M. JULES FERRY
Musique de M. AIMÉ MAILLARD

M. Laroze le nouveau sous-secrétaire d'Etat, qui a remplacé l'inéffable M. Margue dans cette fonction, ayant adressé la circulaire suivante à ses électeurs :

Paris, le 21 mai 1884.

Mes chers concitoyens,

J'ai été profondément touché des sentiments de sympathie qui vous ont inspiré l'adresse qu'on vient de me remettre ; je vous en exprime tous mes remerciements.

Vous avez été depuis longtemps les compagnons de mes luttes politiques dans l'arrondissement, et je n'ai pas oublié avec quel méritoire courage vous les avez soutenues ; je vous demande de me continuer la confiance et l'affection dont vous m'avez donné tant de preuves.

Dans les fonctions auxquelles vient de m'appeler la bienveillance de M. le président de la République, j'espère qu'il me sera donné de rendre à l'arrondissement de Bazas et à la commune d'Aillas assez de services pour mériter les sentiments, très-flatteurs pour moi, dont vous vous êtes faits les interprètes.

Croyez toujours, mes chers concitoyens, à tout mon dévouement.

A. LAROZE.

M. Jules Ferry, attristé de cette gaffe monumentale, et toute républicaine, a envoyé sur le champ à son collègue le mélancolique pastiche que nous donnons ci-après :

NE PARLE PAS, LAROZE

Ne parle pas, Laroze, je t'en prie,
Car nous trahir serait un grand péché !
Nul ne connaît le devoir qui nous lie,
Ni le secret en nos caisses caché.
Mais quand l'emploi de secrétaire habile
Peut des faveurs disposer en tous cas,
Si ton cœur pense à l'électeur fragile,
Ne parle pas, Laroze, parle pas !

Ferry te dit : Dans notre république
Garde une place à qui peut nous servir,
Donne des fonds à quiconque s'applique
A nous aider dans notre bon plaisir.
Si tu remets ces sommes nécessaires
Aux bons courtiers que tu t'attacheras,
Et si tu crains les réactionnaires,
Ne parle pas, Laroze, parle pas !

A son tour Ramollot-Campenon a adressé au doux Laroze le judicieux avis suivant :

Air : la dent de sagesse

Faudrait fermer ton bec,
Laros', ma vieille branche !
S'il a l'gosier trop sec,
L'électeur, on le planche !....
Vaut mieux n'pas l'lui rincer
Que de s'faire pincer !

Seul, M. Waldeck-Rousseau a émis un avis différent et a envoyé à son sous-secrétaire ces simples mots, extraits de son discours dans l'interpellation Saint-Elme :

« Sans doute il y a des faveurs qui peuvent être accordées ou refusées. »

On dit M. Laroze très satisfait de l'opinion de son ministre. Parbleu !

EUGÈNE THURR

LES 300

On est venu dire à la Chambre — et on a fourni les preuves de ce dire : — « Un journaliste qui était l'adversaire du gouvernement a été assassiné par des fonctionnaires de ce gouvernement ; un magistrat — le dernier des coquins, comme l'a appelé M. Paul de Cassagnac, — a fait l'apologie de cet assassinat ; M. Martin Feuillée, au nom du gouvernement, a pris la défense des fonctionnaires et du magistrat accusés, approuvez-vous la conduite du gouvernement ? »

— Parfaitement ! ont répondu les trois cents votants de l'ordre du jour du 7 juin.

On est venu dire à la Chambre — et on a fourni les preuves de ce dire : — des fonctionnaires du gouvernement, des députés, ardens défenseurs de ce gouvernement, ont tripoté, trafiqué de leur mandat, terrorisé et traité la Corse en pays conquis, semé dans ce pays la discorde et la haine, brassé la boue à pleines mains, remué la pourriture à pleines pelles ; M. Waldeck-Rousseau, au nom du gouvernement, a pris la défense des fonctionnaires et des députés ; approuvez-vous la conduite du gouvernement ? »

Et les trois cents ont répondu : Oui ! avec enthousiasme.

On est venu dire à la Chambre — et on a fourni les preuves de ce dire : — « un ministre a détourné des dépêches ; un autre a accordé d'énormes subventions à de soi-disant nécessaires pour la perte d'un bétail qu'ils ne possédaient

pas; le gouvernement n'a même pas essayé de nier ces faits; approuvez-vous la conduite du gouvernement? »

Et toujours les trois cents ont répondu: oui, nous l'approuvons!

Eh! bien, tous ces scandales, toutes ces hontes, toute cette pourriture, toute cette boue, les trois cents ont demandé à la partager.

Ils ont applaudi aux forfaits des assassins, aux tripotages, aux concussions, aux détournements, aux subventions louches, aux malhonnêtetés, aux saletés des fonctionnaires, des députés et des ministres?

Et le gouvernement a trouvé trois cents pourris, aussi pourris que lui, pour approuver ses actes et ceux de ses fonctionnaires!

Mais il ne se trouvera donc personne pour empoigner le balai de brumaire et de décembre, et repousser toute cette ordure à l'égoût!

Les honnêtes gens sont-ils donc devenus assez lâches pour supporter une semblable insulte à leur honnêteté, et ne pas se révolter devant tant de hontes accumulées, tant de bassesse et tant de dégradation!

Et en face de ces brutales violations des lois, on vient nous parler d'agitation légale!

L'agitation légale aujourd'hui, c'est la botte d'un Napoléon au bas des reins des laquais qui nous insultent et qui nous volent.

Qu'un Bonaparte se lève donc!

Car il est temps qu'on sorte de la légalité pour entrer dans le droit!

RODRIGUE.

UNE EXPLICATION

La diversion que vient de faire l'organe des Comités impérialistes lyonnais dans sa politique mérite une petite explication, explication nécessaire, et qui fera bien comprendre à nos amis pourquoi nous avons cru devoir adopter l'importante décision que l'on a pu lire plus haut.

On n'ignore pas que tout d'abord nous avions laissé complètement de côté la question de personnalité.

Jamais la personne du Prince Napoléon ou celle du Prince Victor n'a été mise en cause dans nos discussions politiques.

Nous défendions le principe, nous combattions pour l'idée, nous ne nous occupions nullement des différends qui pouvaient s'élever dans le sein de la famille du Prince Napoléon, entre le père et le fils.

Ce que nous avions surtout cherché c'était l'union de tous les impérialistes sans distinction de nuance.

Nous pouvions même l'avouer très franchement, dans les premiers jours nous étions plus favorables au Prince Napoléon qu'au Prince Victor.

Si, dans la ligne politique adoptée par le Prince Jérôme, nous ne partagions pas entièrement sa manière de voir, nous pensions cependant que les chances de succès étaient plutôt de son côté que du côté de son fils.

Nous nous étions trompés et grandement trompés.

Je ne parlerai pas des innombrables réclamations qui nous étaient faites quotidiennement aussi bien par les notabilités du parti que par les membres des Comités lyonnais, quoique ces réclamations aient bien leur importance.

Ce que je veux surtout faire ressortir c'est le mauvais vouloir que nous avons trouvé chez les personnes de l'entourage du Prince Napoléon et par conséquent chez le Prince Napoléon lui-même qui logiquement devait les inspirer dans la conduite à suivre.

On ne peut se faire une idée de l'inertie, de l'incertitude, du désarroi qui régnent parmi les partisans de cette nouvelle politique césarienne.

A défaut d'une initiative plus énergique, nous nous étions contentés de la fameuse agitation légale dont on nous avait parlé.

Eh! bien pas plus légale, qu'illégal, l'agitation n'existant nulle part.

On ne voulait et on ne veut rien faire.

Rien, absolument!...

Arrangez-vous comme vous pourrez, tel est le mot exact de la situation.

On ne savait même pas indiquer la ligne de conduite à suivre.

Faites de la politique jérômiste, voilà la réponse que l'on faisait à nos justes réclamations!

Elle est peut-être très belle la politique jérômiste, mais encore faut-il savoir en quoi elle consiste.

Si elle ne demande à ses partisans que de se croiser les bras, ou à tourner sans cesse dans un cercle comme des chevaux de cirque, rien n'est plus aisé, mais je ne vois pas à quoi cela peut servir.

Non seulement le Prince Napoléon s'écarte des véritables principes sur lesquels s'appuie la cause impérialiste, mais il se refuse encore d'aider ceux qui sont tout disposés à le suivre dans sa nouvelle voie.

Est-ce bien là les devoirs du chef d'un grand parti comme le nôtre.

Nous ne le croyons pas.

Et puisque le Prince Victor s'est séparé de son père parce que celui-ci abandonnait les doctrines de sa race;

Puisque le Prince Victor est tout prêt à revendiquer les droits et les devoirs qui incombent au chef de la dynastie napoléonienne;

Notre devoir à nous est de suivre celui qui nous montre le vrai chemin et garde intacts les principes qui font notre force et sont notre raison d'être.

Voilà l'explication que nous tenions à donner.

Elle est franche, elle est loyale, et nos amis nous sauront gré d'avoir, comme il convenait, pris la défense de leurs intérêts et de la cause pour laquelle ils combattent avec tant de dévouement et de désintéressement.

JACQUES.

TENEZ-VOUS COIS!

Je viens de me payer, pour la modique somme de dix centimes, une immense feuille de papier et une délicieuse pinte de bon sang.

Ça mesure — pas la pinte, la feuille — 65 centimètres de hauteur sur 47 de large.

On voit qu'il y a là dedans de quoi dormir ferme et longtemps, et c'est, de la part du pondereux en chef de la chose, une concurrence déloyale aux pharmaciens qui débitent des soporifiques à petites ou fortes doses.

Dès la première ligne, j'ai trouvé ça tellement drôle que je n'ai pu aller plus loin, dans la crainte salutaire d'une

hernie, que n'auraient pas manqué de m'occasionner les violentes secousses du rire auquel je me serais indubitablement livré.

On me fera remarquer que rire et sommeil s'accordent assez mal ensemble.

Je répondrai que cela dépend des tempéraments et que là où les uns s'esclaffent, les autres *roupillent*.

Enfin, on ne peut pas toujours rire, et il arrive un moment où la farce à jets continus devient monotone et finit par endormir.

C'est ce qui arrive à propos de l'objet qui m'occupe en ce moment.

Si j'avais été plus loin que les deux premières lignes, les suivantes m'auraient plongé dans un sommeil si effroyablement profond qu'il serait passé à l'état de léthargie et que j'y serais probablement encore en proie à l'heure qu'il est.

Henri Monnier n'a jamais fait trouvaille pareille à celle du bon Prudhomme de la feuille en question.

C'est inénarrablement idiot.

Ce qui est encore plus folichon, c'est que cet excellent Joseph déclare qu'il a accouché de son grand format pour faire plaisir à ses nombreux amis.

Pour leur usage intime, probablement.

Enfin, le brave homme se plaint de ce qu'un confrère *peu délicat* lui a pris le titre dont il avait d'abord fait choix.

Ce titre nous appartenait depuis longtemps, honnête plumitif.

Et si nous l'avons pris, comme vous le dites si élégamment, c'est que nous ne voulions pas qu'il s'abêtisse entre vos pattes et qu'il serve à satisfaire les rancunes de deux ou trois bonshommes qui sont Impérialistes à la façon du comte de Paris, votre ami.

Quant à l'épithète de « peu délicat » que vous nous adressez, faites en sorte de ne pas la renouveler.

Et prenez-en bien note.

Si nous aurons le regret de mesurer la longueur de votre dos et la largeur de vos épaules avec tout autre chose qu'un mètre.

Car il ne sera plus question de vous ici, où vous occupez, aujourd'hui déjà, trop de place.

Nous n'aurions même pas parlé de vous, comme nous l'avons fait pour d'autres, si nous n'avions pas cru de notre devoir de mettre en garde les Impérialistes lyonnais contre la fumisterie de mauvais goût de quelques cabotins politiques.

En outre, vous n'aviez pas, comme les autres dont je viens de parler, pratiqué le chantage à forte dose et escroqué les naïfs qui s'aventuraient dans leur repaire.

Vous étiez encore honnête, et à ce titre-là vous aviez droit à quelques égards de notre part.

Maintenant que notre mission est remplie, nous vous donnons un bon conseil :

Tenez-vous cois.

JEAN RIS.

QUESTIONS RÉVISIONNISTES

C'est le 30 janvier 1875 que l'Assemblée nationale vota par 353 voix contre 352 le fameux amendement de M. Wallon, qui enfantait la République dont nous jouissons en ce moment.

La révision de la Constitution, que discuteront prochainement les Chambres, donne une grande actualité au discours prononcé par M. Raoul Duval pendant cette séance du 30 janvier.

On verra avec quel talent le nouvel élu de Bernay se prononça contre la compétence de l'Assemblée pour résoudre une question aussi importante, et qui ne pouvait être tranchée que par un appel au peuple.

Voici ce discours *in extenso* :

M. Raoul Duval. Messieurs, il y a quelques jours, à gauche comme à droite de cette Assemblée, les applaudissements éclataient unanimes quand mon honorable ami M. de Carayon La Tour disait: Faisons de la politique au grand jour.

C'est bien incontestablement cette politique faite au grand jour à laquelle aspirent tous les esprits, et je m'explique l'émotion qui s'emparait tout à l'heure d'une partie de l'Assemblée, par la crainte qu'il se passât quelque chose dans les souterrains parlementaires. (Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.)

M. le président. Cela ne s'applique sans doute pas aux paroles qui viennent d'être prononcées.

M. Raoul Duval. M. le président me demande si ce que je dis s'applique aux paroles qui viennent d'être prononcées ici. Tout au contraire, (Sourires à gauche.)

J'ai écouté aussi religieusement que nous devons le faire les deux orateurs qui viennent de se succéder à la tribune. Je vous avoue qu'en ce qui concerne l'amendement de l'honorable M. Wallon, il m'a été absolument impossible d'y voir autre chose que la reprise, avec une rédaction différente et moins explicite de l'amendement repoussé hier par l'Assemblée. (Marques d'assentiment à droite.)

M. Pouyer-Quertier. — Vous êtes dans le vrai!

M. Raoul Duval. En ce qui concerne l'addition proposée tout à l'heure par l'honorable M. Desjardins, elle me semble, je me trompe peut-être, n'être en quelque sorte que la mise en interdit de la France pour un temps indéfini. Le jour venu d'une révision possible et destinée, dans l'esprit d'une partie au moins de nos collègues, à remplacer la forme républicaine par la forme monarchique, la proposition permettrait, si le changement désiré n'était pas encore possible, de continuer un état de choses analogue au provisoire actuel, qui interdit à la France de se confier définitivement à une des formes de gouvernement énoncées tout à l'heure par l'honorable M. Wallon. (Mouvements divers.)

M. Ernest Picard. Cela n'est pas bien clair!

M. Raoul Duval. Je m'étonne que vous ne trouviez pas cela clair; mais je vais essayer de m'expliquer plus clairement; nous avons tous intérêt à ce que des explications catégoriques ne soulèvent pas d'émotions inutiles dans l'Assemblée.

Qu'est-ce que la loi du 20 novembre 1873? Elle laisse à tout le monde, jusqu'en 1880, le droit de conserver des espérances et de préparer pour cette date l'avènement du régime politique qui peut avoir ses préférences. (Interruptions diverses.)

Cela me paraît absolument clair!

A droite. Oui! oui! Parfaitement clair!

Un membre. C'est la trêve des partis!

M. Raoul Duval. On l'a appelée la trêve des partis!

Qu'est-ce à dire? C'est que chacun des partis peut, sans chercher à renverser ce qui est, préparer pacifiquement l'avènement de l'ordre politique qu'il désire pour la France. C'est absolument clair. (Marques d'assentiment et rires à gauche.)

L'amendement de M. Desjardins, c'est la possibilité de maintenir indéfiniment l'état de choses actuel avec la réserve de pouvoir toujours mettre un terme à la dénomination républicaine du Gouvernement. La prévoyance des auteurs

de l'amendement leur fait craindre que ce qui reste à courir du septennat laisse subsister encore, le 20 novembre 1880, ce qui les empêche de rétablir la monarchie.

Dans cette hypothèse, on continuerait tout simplement le provisoire par une nouvelle présidence septennale, jusqu'à ce que la Providence ait fait disparaître l'obstacle qui barre la route aux ambitions. (Interruptions et rires à gauche.)

Eh! bien, est-ce là faire de la politique à ciel ouvert? Il est déjà bien difficile de prolonger, pendant près de six années, une situation comme celle que la loi du 20 novembre a créée. Cela exige une sagesse, un patriotisme et une abnégation qui pourront se rencontrer chez quelques esprits d'élite, mais qu'il y a peu de chance de trouver dans les masses populaires. Elles comprennent difficilement le mérite d'organisations temporaires et provisoires. Vous voulez les prolonger encore: je crois que vous n'y arriverez pas.

Je ne puis comprendre, messieurs, qu'après l'épreuve faite hier, l'Assemblée persiste à vouloir organiser constitutionnellement ce que je ne sais quoi qui ne serait plus la monarchie et ne serait pas encore la République.

J'ai déjà eu l'honneur de le dire à cette tribune, je ne cesserai de le répéter, comme le *Delenda Carthago* du vieux Romain. Puisqu'il est évident que l'Assemblée ne contient pas de majorité pour faire quelque chose de clair, de net, de précis et de catégorique, il faut qu'elle retourne devant le pays. Voilà la vérité de la situation. (Très-bien! très-bien! sur divers bancs.)

Je ne suis pas venu hier à la tribune, parce que j'estimais que chacun de nos collègues devait être fixé sur le vote qu'il avait à émettre. Chacun de nous était en présence de sa conscience, de ses convictions et du mandat qu'il avait accepté.

Mon mandat, à moi, a été tout à fait illimité, sans profession de foi; je ne le considère pas comme me donnant le droit de faire de la France, au gré de mes caprices, une République, une monarchie, un empire; non, messieurs, ceux qui, comme moi, ont reçu un mandat illimité, à qui on n'a demandé aucune profession de foi, aucune manifestation politique, aujourd'hui que la France est maîtresse d'elle-même, qu'aucune nécessité supérieure ne peut nous en empêcher, ont le devoir de lui rendre la disposition de ses destinées en laissant entière sa liberté. Ils ne peuvent s'associer à cette politique qui ne trouve pas suffisamment prolongé un provisoire allant jusqu'en 1880 et voudrait faire avec lui un nouveau bail.

Ce ne serait pas là, messieurs, de la politique vraiment française.

Il est aujourd'hui certain qu'il n'y a pas plus de majorité dans l'Assemblée pour la République que pour la monarchie. Peut-on supposer que quelques uns de nos collègues auraient, depuis hier, modifié leur conviction? Dans cette hypothèse, je me retournerais vers mes collègues de la gauche et je leur dirais: Vous ne pouvez pas accepter que la République pénètre par une fissure, qu'elle entre en quelque sorte à l'abri des dégradations de teintes des amendements successifs.

Si la République doit être le gouvernement de notre pays, il faut qu'elle résulte d'une manifestation d'opinion publique telle, que ceux qui n'appartiennent pas la veille à cette religion politique puissent honorablement s'incliner, honorablement travailler avec vous dans l'intérêt du pays. Il faut ouvrir toujours la porte la plus honorable pour amener à soi ceux qui ne pensent pas comme vous. (Très bien! sur divers bancs.)

Ce n'est pas moi tout seul qui pense et qui parle ainsi. Je retrouve, en effet, à une époque antérieure, dans la bouche de l'un des plus autorisés d'entre vous, le langage que je tiens en ce moment et contre lequel je m'étonnais d'entendre protester tout à l'heure quelques-uns des collègues qui appartiennent à mon opinion.

Le 30 août 1871, M. Gambetta disait ceci:

« Si vous vouliez user du pouvoir constituant pour organiser soit la République, soit la monarchie, vous feriez à la fois un œuvre téméraire et impolitique, parce que, lorsqu'on crée un gouvernement par voie de constitution, il faut que les mains qui l'édifient aient été véritablement reconnues capables et dignes de l'édifier. »

Et M. Gambetta avait raison, au point de vue républicain. Quelle force pouvait-il attendre d'une constitution républicaine votée par une Assemblée monarchique!

Prévoyant que vous vous reconnaîtrez le pouvoir constituant, il ajoutait: « Et savez-vous pourquoi? C'est parce que je ne voudrais pas, à ce prix, d'une République créée par une Assemblée incomplète. »

On l'interrompait et il répondait:

« Parce que cela ouvrirait au bénéfice des partis opposés le droit de l'attaquer et de la renverser, et je ne le veux point. »

Quelques instants après, il était plus explicite encore: « Je le dis, au point de vue monarchique comme au point de vue républicain, s'il sortait d'ici une constitution républicaine, je ne me trouverais pas suffisamment armé, je le déclare en conscience, pour frapper ceux qui oseraient y porter la main. »

Et se retournant vers nos collègues de droite qui se récriaient, M. Gambetta ajoutait:

« Il en est de même pour vous, je pense, si voulez être sincères. »

Eh bien le langage que tenait alors M. Gambetta est aujourd'hui le langage de la raison, car les causes de fragilité pour une Constitution républicaine ont augmenté au fur et à mesure que nous nous sommes plus éloignés de l'origine de notre mandat.

Le premier besoin du pays, c'est de sortir du provisoire le plus tôt possible; son droit, c'est de choisir son gouvernement, et je vous demande au nom de quel droit supérieur à celui-là nous pourrions entraver ou limiter la liberté de son choix.

Nous ne sommes que les mandataires du pays; nous serions sans mandat et j'ajouterais sans force efficace pour nous mettre en travers de sa volonté. (Interruptions.) De quel droit dirions-nous au pays, s'il veut un gouvernement, qu'il en subira un autre? (Rumeurs à droite et au centre.)

Plusieurs membres. C'est l'appel au peuple!

M. Adrien Léon. Mais vous avez voté le pouvoir constituant de l'Assemblée le 30 août 1871! (Agitation.)

M. Raoul Duval. Pour déclarer avec logique contre ce que je viens de dire, il faut se rattacher à un principe antérieur et supérieur à la volonté nationale, celui de l'hérédité traditionnelle et légitime; ceux-là seuls qui tiennent ce principe pour préférable à celui de la souveraineté nationale, sont logiques et conséquents avec eux-mêmes.

Mais les autres ne peuvent être logiques qu'à la condition d'écouter la voix de la nation, de se soumettre à sa décision, et d'être décidés à se railler au gouvernement de son choix.

Celui-là seul aura la force de contenir, sinon de frapper, comme disait, en 1871, l'honorable M. Gambetta, ceux qui seraient tentés de l'attaquer.

Voilà pourquoi je voterai contre les amendements, afin de maintenir intact le droit de la France. (Très bien! sur divers bancs.)

LA RÉPUBLIQUE DES ÉGOUTIERS

Le travail dont s'occupent, depuis quelque temps, et la Chambre et la presse républicaine, a beaucoup plus d'analogie avec les opérations auxquelles se livre habituellement l'honorable corporation des égoutiers qu'avec celles qui entrent dans la compétence des représentants de la nation française.

Pour aller siéger, les députés seront bientôt dans la nécessité de chausser les gigantesques bottes qui garantissent efficacement la partie inférieure du corps de l'ordure remuée à flots.

Avec ce que l'on a brassé de boue dans l'interpellation sur la situation de la Corse, il y aurait de quoi noyer Paris et les départements voisins.

Le plus amusant dans cette affaire, c'est que ce sont des députés républicains qui ont manié le balai et nettoyé l'égoût républicain.

Ce sont des républicains qui ont obligé des républicains à plonger leur nez dans des immondices plus ammoncelées et plus infectes que celles des écuries d'Augias.

MM. Laguerre et Andrieux ont découvert des ordures opportunistes d'une puanteur telle que je m'étonne vraiment qu'une épidémie de fièvre typhoïde et de choléra ne se soit pas déclarée sur-le-champ dans l'enceinte du Palais-Bourbon.

A voir ce qui se passe à l'heure actuelle dans notre république, aussi bien que dans celle du Nouveau-Monde, c'est à croire que le principe vital de cette sorte de gouvernement se concentre dans l'ordure et dans la boue.

En Amérique, l'ex-président de la République, général Grant, le héros de la guerre de sécession, est convaincu d'avoir prêté la main à de colossales escroqueries qui entraînent la ruine de milliers de familles.

« L'interrogatoire qu'a subi Ward, l'associé du général Grant, dit le *Courrier des Etats-Unis*, a révélé des traits d'audace et de cynisme tels que nous n'en avons jamais vu dans aucune des entreprises frauduleuses du même genre. Il y a longtemps que le cataclysme était imminent; s'il a été tant retardé, c'est grâce à un prodige d'équilibre qui n'a pu s'opérer que par la magie du nom du général Grant.

« Pendant plus d'un an, la maison, montée sur un pied de dépenses colossales, a vécu, non avec des affaires productives, mais par des emprunts dont les uns couvraient les autres, des emprunts de centaines de mille et même de millions de dollars, à des taux d'intérêts montant souvent jusqu'à 20 o/o par mois. »

En France, l'opportunisme triomphant se livre à un tel débordement d'ignominie et d'immondes trafics que des républicains même en ont le cœur soulevé de dégoût.

Et ce n'est pas seulement dans les sphères gouvernementales que croît cette fleur de pourriture, c'est dans toutes les classes de la société.

Tous les jours un nouveau scandale succède au scandale de la veille, qu'il étouffe sous un poids toujours plus lourd de honte et d'horreur.

L'exemple, venant de haut, ne manque pas d'être suivi par ce qui grouille en bas.

C'est comme une soif d'ordure qui dessèche les gosiers et fait hâleter les poitrines.

C'est l'ivresse de la boue qui détraque les cerveaux, étrangle la pudeur et met dans l'homme l'abêtissement inconscient de la brute.

Et tout cela parce que nous subissons malgré nous l'influence de l'œuvre République qui n'a pu imposer aux individus que les mœurs dont elle fait montre elle-même.

« La République sera la République des paysans, où elle ne sera pas », affirmait M. Jules Ferry dans son discours de Périgueux.

Il s'est grossièrement trompé, et c'est ainsi qu'il aurait dû présenter son dilemme :

« La République sera la République des égoutiers, ou elle ne sera pas. »

Nul ne l'aurait contredit.

Car elle l'est.

JORDAËL

UN DE PLUS!

Nous lisons dans l'*Union libérale de Tours*, journal officiel du gouvernement de la République dans ce pays-là :

LA RÉCEPTION DE L'ARCHEVÊQUE

« Les diverses autorités de la ville qui sont venues saluer notre nouvel archevêque, M. Meignan, ont été enchantées de l'affabilité, de la spirituelle bonhomie du prélat.

« Impossible de mettre plus de bonne grâce, plus d'aménité dans une réception officielle où, d'habitude, on reste un peu gourmé.

« M. Meignan semble avoir voulu bien affirmer l'attitude qu'il entendait prendre à l'égard des fonctionnaires du gouvernement de la République.

« Pas d'ambiguïté avec ce bon vieillard; pas d'arrière-pensées; pas de formules embarrassées! Cela nous change, et il nous est permis d'entrevoir une ère de conciliation, d'apaisement dans les rapports du clergé tourangeau avec les représentants du gouvernement.

« L'avenir nous apprendra ce qu'il peut y avoir de fondé dans les espérances que nous a fait concevoir la réception d'hier; en attendant nous devons signaler le *désarroi* de nos *farouches ultramontains*, tout stupéfaits de voir un archevêque accueillir sympathiquement les pouvoirs publics.

« M. Meignan a remercié cordialement le corps d'officiers venus si nombreux à la réception.

« L'archevêque a fait aussi un accueil empressé à M. le préfet d'Indre-et-Loire, « un vieil ami de trente-cinq ans », a fait observer M. Meignan.

« Le prélat a également montré beaucoup de sympathie pour les magistrats auxquels il a recommandé de venir le voir souvent.

« Enfin, nous pouvons dire que, du premier coup, M. Meignan s'est fait, chez nous, la réputation d'un prêtre aux idées larges et généreuses.

« Le fait est assez rare pour que nous nous empressions de le constater. »

Oh! oui, le fait est assez rare, heureusement!

Ils ne sont que trois ou quatre comme ça dans le clergé français; trois ou quatre faisant risette et doux yeux à la gueuse qui a chassé-leurs frères, et volé ceux d'entre eux qui avaient eu le courage de protester contre les ignominies des coquins qui nous gouvernent.

Trois ou quatre, c'est déjà trop!

La Société des mitrés assermentés, enrichissant sa collection d'une mitre assermentée de plus, n'en sera pas plus digne de sympathie pour cela.

Au contraire!

Allons! M. Meignan, prenez votre crosse et faites baisser l'anneau pastoral à ce bon M. Ferry, qui n'attend qu'une occasion pour supprimer par ci par là quelques traitements dans votre diocèse.

Envoyez votre bénédiction à M. Paul Bert, qui put laïquement glorifier Jeanne-d'Arc dont il souille ainsi la mémoire.

Car les éloges de cet homme sont pires que ses injures.

Allez prier pour la République, M. Meignan, et demandez à Dieu qu'elle lui donne encore de longs jours pour qu'elle puisse continuer ses exploits et augmenter l'exécution, la haine et le mépris qu'ont pour elle les honnêtes gens, et qu'ils auront sans cesse jusqu'à la fin des siècles et des siècles.

AMEN.

AU PAYS DES STRAPONTINS

CONCERTS-BELLECOUR

M. Luigini a retrouvé, pour ses concerts, les succès des années précédentes.

Tous les soirs, un public nombreux se presse dans l'enceinte réservée et ne ménage pas ses bravos aux vaillants artistes qui secondent si habilement le sympathique chef d'orchestre de nos théâtres municipaux.

M. Luigini reprendra bientôt les concerts-festivals, qui ont eu tant de vogue l'année dernière.

On nous promet, en outre, quelques auditions du quatuor des Dames hongroises.

Espérons que le beau temps se mettra aussi de la partie et souhaitons aux Concerts-Bellecour tout le succès qu'ils méritent et à M. Luigini de... fructueuses recettes.

Mulcet utile dulci!

A.

« L'EMPIRE »

JOURNAL IMPÉRIALISTE

PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Pour toute demande de renseignements ou d'abonnements, s'adresser à M. l'Administrateur de l'EMPIRE, rue de l'Hôtel-de-Ville, 54, Lyon (Rhône).

ABONNEMENTS POUR TOUTE LA FRANCE

Un an 8 fr.
Six mois 4 60
Abonnement d'essai pour un mois . . . 30

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le gérant, GUILBAUD.

Lyon. — Imp. A. PASTEL, petite rue de Cuire, 10.

EN VENTE
à l'agence g^{ne} de publicité V. FOURNIER
14, rue Confort, LYON
Et à ses succursales de St-Etienne
et de Grenoble

BILLETS DE LOTERIE
de l'UNION CENTRALE des
ARTS DÉCORATIFS

538 LOTS
formant DEUX MILLIONS de francs
payables en espèces

Gros Lot: 500,000 fr.

1 lot de . . .	Fr. 200,000
4 lots de . . .	100,000
4 — de . . .	50,000
8 — de . . .	25,000
20 — de . . .	10,000
100 — de . . .	1,000
400 — de . . .	500

Les fonds seront déposés à la Banque de France.

Tirage définitif, 31 JUILLET prochain

Prix du billet: UN franc.

NOTA. — Pour les demandes de un jusqu'à trois billets, le prix est de 4 fr. 25 l'un (envoi franco). Au-dessus de ce nombre, 1 fr. le billet, port en plus, soit 30 cent. jusqu'à six, 45 cent. jusqu'à neuf, 60 cent. jusqu'à 12 billets, etc.

Remise importante sur la vente en gros
Nota. — Désigner le nombre de B. llets demandés pour chaque Loterie.

CHARBON
de bois dur

Sans poussière ni fumerons.
J.-M. Lestra à la Chambre (Savoie)

POUDRE MAZADE ET DALOZ
A. r. d'Algérie LYON
La seule infatigable
pour détruire les
CAFARDS
à employer avec des
pommes de terre cul-
tes, du sucre et eau
chez MM. Les Pharm.
Chrétiens et épiciers

GRAINS DE BAREZIA
pour détruire
les
RATS
14, rue d'Algérie, ph., drog., épici.
Exiger un rat sur la boîte.

GUÉRISON
de LA
PHTISIE PULMONAIRE
ET DE LA
BRONCHITE CHRONIQUE

Traitement nouveau. Brochure in-8°
de 136 pages, 17^e mille, par le docteur
J les BOYER de Paris. — Franco,
1 fr. 50, chez Delalaye, Ed.-éditeur,
place de l'École-de-Médecine, Paris,
et à Lyon, pharm. Prudon, 3, rue
de la République, Faivre, place des
Terreaux.

L'ABEILLE
Cie D'ASSURANCES
à Primes fixes

CONTRE LA GRÊLE
Fondée en 1856
CAPITAL: 8 MILLIONS
Réserves: 2 MILLIONS

Depuis sa création, elle a payé à
environ 444,000 p. o/priétaires
et cultivateurs plus de 33 MIL-
lions, montant intégral des per-
tes constatées.

Pour tous renseignements,
ainsi que pour traiter, s'adresser,
à Lyon, à MM. TRIBOLLET
et MORTZ, place de la
République, 42, ou aux
Agents cantonaux.

LOGEMENT ET PLACEMENT
de confiance autorisé
TENU PAR

M. LE BILLET
Rue François-Dauphin, au 3^e
LYON.

LEÇONS
d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol
d'Anglais et Latin

Traduction et Baccalauréat
PIANO ET DESSIN
31, rue Centrale, 31.

CRÉDITS SUR LONDRES
à découvert aux bonnes maisons
Londres: DRACKE, 72. Mark
Lane E. C. Londres.

MODES

M^{lles} **L'HENRY SEURS**
Rue Simon-Maupin, 8,
PARIS BELLECOUR
LYON

Fleurs, Plumes, Nouveautés
de Paris.

MANUFACTURE DE SACS
ANCIENNE MAISON

PASSOT ET BERTRAND
C^{de} PASSOT
Lyon, 1, rue Longue et quai de
la Pêcherie, 12

SACS pour blé, farine, chaux,
plâtre, ciment, sel, charbon,
engrais, etc. Toiles imperméables
à la glu et galvanisées pour bâches,
tendus de bateaux. Prélarts et
couvertures de chevaux.
Spécialités de tentes et stores
pour magasins.

SEL de MORUE

POUR L'AGRICULTURE
35 f. les 1000 kilogrammes
par wagon de 5 000 kilog.

37 f. les 1000 kilogrammes
par quantité inférieure.
Expédition de Fécamp, La Ro-
chelle ou Bordeaux.
S'adresser à M. A. LEBORGNE,
négociant à Fécamp.

DÉMENAGEMENTS
Transport par voie de terre
TRANSPORT PAR VOIE FERRÉE

CHARLET & ROY
44, rue Saint-Jean, 44
LYON

La Maison répond des avaries.

ENSEIGNES SUR CALICOT
Toutes dimensions, exécution rapide
AFFICHES POUR ÉTALAGES. — ÉCRITEAUX EN TOUS GENRES
CARION, rue Tupin, 19

ARMES DE CHASSE
ET DE TIR

FABRIQUE ET RÉPARATION
FOURNITURE et ÉCHANGE

Canon Choke-Bored à longue portée
J. MULLER
20, Rue d'Algérie, 20
LYON

PASTILLES
du

Docteur SOLENNE
au thymate de soude
Infaillibles contre les affections
de la bouche, de la gorge et du
larynx, telles que: laryngite
gingivite, aphtes, déclassement
des gencives, angines, esquin-
nancie, etc.
Prepared and sold by Dr Solenne
London

PRIX DE LA BOITE: 3 FR.

Dépôt général: **Pharmacie
Moderne de Lyon**, rue Sainte-
Catherine, 5, et Pharmacie des
Négociants, rue de l'Hôtel-de-
Ville, 47, et principales pharma-
cies.
Envoi contre timbres-poste.

ABONNEMENT SANS FRAIS
à tous les journaux
A L'AGENCE
V. FOURNIER
Lyon. - rue Confort, 14. - Lyon.

MAISON DE SANTÉ
du D^r Courjon, à Meyzieu
(PRÈS LYON)
Cabinet à Lyon, r. de la Barre,
14, mercredi et samedi, de 3 à 5 h.
Maladies nerveuses, paralysies,
affections chroniques.

MENTHE SUISSE
C'est le meilleur et le
moins cher.

V. DUPRE

Fabricant d'Abats-Jour
en stores et tissus bois
Réparations en tous genres
Prix modérés

33, COURS VITTON, 33
LYON-BROTTEAUX

AU CHINOIS
PAPIERS PEINTS

Soldes exceptionnels, défiant
toute concurrence, 50 p. 100
de rabais, depuis 15 cent. le
rouleau.

Rue Centrale, 11
entre l'église St-Nizier et la r. Dubois

LE THE DES ALPES
est au premier rang des purgatifs po-
pulaires. Son goût agréable, son action
sûre, exempte de tout malais, lui
ont valu une réputation universelle
dans la France, où son usage est
général. Recommandé au PRIN-
TEMPS contre BILE, HUMEURS,
GLAIRES, etc.
Exiger la signature RECH.

Eau Minérale

LA BIENFAISANTE
PONT-DE-NEYRAC

Affections du tube digestif, dyspep-
sie, engorgement du foie et calculs
biliaires.
PROPRIÉTAIRE: J. TAVERNIER
Aubenas (Ardèche)

Dépôtaires à Lyon:
F. Monvenoux, rue Grenette, 25.
E. Mauguin, place de Célestins, 5.
C^e de Vi. hy, rue de la République, 16.

DEMANDEZ PARTOUT
L'ALCOOL

DE
MENTHE SUISSE
C'est le meilleur et le
moins cher.

VINS DE CHAMPAGNE

La Maison J. CHAMPION et C^{ie}

A REIMS, désire entrer en rela-
tion avec un négociant, auquel elle
donnerait le monopole de la vente de
ses vins, ou avec un agent ayant les
meilleures références. Ecrire direc-
tement à MM. J. CHAMPION et C^{ie},
à Reims.

La Régisse

SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesses d'estomac
et facilite la Digestion

75 c. dans toutes les Pharmacies

MAISON F. JAVIN
8, rue Lafont, LYON.

Musique Française et étrangère,
CLASSIQUE & MODERNE

Grand abonnement à la lec-
ture musicale à des conditions
très avantageuses.

Grand choix varié de Pianos
les meilleures Maisons de Paris

HARMONIUMS
pour églises et salons

Vente et location à des
prix très modérés.

BÉCET
ROSIÉRISTE
à RIVES (Isère)
300 variétés de Rosiers premier
choix.
Les 10, 4 fr.; les 100, 35 fr.
Les mêmes en 100, 25 fr.;
les 10, 3 fr.; le 100, 35 fr.;
le 1000, 200 fr.